

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de compétences relatives au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 décembre 2024 relative à la fixation des tarifs des services publics pour l'année 2025,

Vu le dossier relatif au dossier n° 872_2

Il résulte de l'ensemble des éléments ci-dessus que le dossier relatif au dossier n° 872_2 est conforme à la réglementation en vigueur.

Article 1

Le dossier relatif au dossier n° 872_2 est conforme à la réglementation en vigueur.

Article 2 - Cette concession est accordée à titre de concession pour une durée de 10 ans, prenant effet le 15 mars 2025 au plus tard le 15 mars 2025.

Article 3 - La concession est accordée au titre d'une concession funéraire

Article 4 - Lors d'un délai d'un an, le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

Le conseil de Limoges Métropole procède à la mise à jour de la concession funéraire.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 872_2

1 DOCUMENT - Publié le 1 Avril 2025



DEC_FUNER_872_2_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 331,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**